E.H.P.A.D DES ANDAINES

☎ 02.33.38.10.14
🖷 02.33.38.01.15

☎ 02.33.37.93.66
🖷 02.33.37.99.84

BULLETIN D'INFORMATION N° 21 - COVID-19
Mardi 28 Mars 2023

Attention : les informations sont régulièrement mises à jour

Nouvelles mesures applicables à compter du VENDREDI 31 MARS 2023

Mesdames, Messieurs,

Au regard du contexte actuel et après consultation des médecins coordonnateurs de l'établissement, je vous informe qu'à compter du ***Vendredi 31 Mars 2023****,* ***le port du masque n'est plus obligatoire au sein des 2 résidences ainsi que l'obligation d'inscrire son nom et coordonnées sur un registre à l'entrée pour les visiteurs.***

Néanmoins, pour les professionnels et visiteurs dès l'âge de 6 ans, il convient de garder à l'esprit que le port du masque en période hivernale ou dès lors qu'il y a circulation active du Covid-19 ou d'un virus responsable d'une infection respiratoire aigüe (par exemple la grippe ou gastro-entérite) reste en vigueur.

De même, la possibilité pour les résidents de prendre en commun un repas avec un ou des membres de leur famille est de nouveau possible et ce, suivant les règles en vigueur avant COVID19. ***Pour rappel :***

- ***Réservation des repas :*** *uniquement par les secrétariats de la Chapelle d'Andaine ou de Couterne aux heures d'ouverture (9H00-12H00 /14H00-17H00). Pas de prise de commande par les services y compris cuisine.*

- ***Modalités :*** *Pas plus de 2 familles de 2 ou 3 personnes par étage ou secteur.*
  Toute demande doit être effectuée 48 heures avant le jour souhaité sauf :
  - *W.E : au plus tard le jeudi précédent avant 12H00,*
  - *et le vendredi 12H00 pour le lundi suivant.*

Les gestes barrières doivent continuer à être respectés par les résidents, professionnels et visiteurs extérieurs.

Le Directeur,
Laurent VIVIER